

INFORMATIONS IDENTIFICATION

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	Réponses (1) Oui - (2) Non
Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	
PÉRIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêt provisoire	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour euros)	
TVA	
Situation au regard de la TVA : (1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à TVA (4) Recettes soumises partiellement à TVA Si (4) : coefficient de déduction (en %)	1, 2, 3 ou 4
DÉCLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON	
ADHÉRENT SANS CONSEIL	
Identification de l'entreprise adhérente	
Je soussigné (e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Tableau obligatoire

N° ADHÉRENT :

|_|_|_|_|_|_|_|

Je soussigné (e) : _____	
Identification du professionnel de la comptabilité	
Dénomination : _____	N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse : _____	
déclare que la comptabilité de	
Identification de l'entreprise adhérente	
Nom : _____	
Profession : _____	
Adhérent du centre de gestion agréé	
Identification du centre de gestion agréé / organisme mixte de gestion	
N° Agrément : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Désignation : CGA Nord-Ouest	
Adresse : 57, avenue de Bretagne - 76100 Rouen	
	Réponse
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité, (A):	
<i>(A) Les réponses possibles sont : (1) pour tenue ou (2) pour surveiller</i>	
(1) La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978	
(2) Retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
(3) Non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées	
(4) Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
(5) Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)	
Les réponses possibles sont : 1,2,3,4 ou 5	
Si plan comptable professionnel (B) Profession de :	
Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :	
<i>(B) Si plan comptable professionnelle, les 2 informations ci-dessous sont à remplir</i>	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel (cocher la case ci-contre)	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le _ _ _	A
	Nom du signataire :
<i>(Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou du collaborateur)</i>	

INFORMATION GÉNÉRALES

Tableau obligatoirement transmis

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

--	--	--	--	--	--

Généralités	Réponse
Nom Prénom et qualité de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponse
Statut du conjoint dans l'entreprise : (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) Collaborateur - (2) Salarié - (3) Associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise (5) Sans Conjoint	
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) Oui - , (2) Non	
Y-a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? • (1) Oui - , (2) Non (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)	
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité : y a-t-il eu renonciation volontaire ? : (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) Oui - (2) Non	
Si l'adhérent a cessé son activité (réponse attendue uniquement en cas de cessation) : - date de la cessation (*) - motif de la cessation (*) (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) décès	
Ouverture d'une procédure collective : (1) non - (2) conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire (5) liquidation judiciaire	
L'adhérent domicilié en France, a-t'il perçu des revenus professionnels NON SALARIÉS de source étrangère ? (**) (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) : Oui - (2) Non (1)	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes : (sinistre, vol, extension, concurrence ...)	
Y a-t'il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) Oui - (2) Non Si (1) : renseigner la liste ci-dessous :	

Locaux Professionnels

(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi même - (4) Usage gratuit (5) Absence de local professionnel	
---	--

Véhicules utilisés à titre professionnels

Désignation	Type	Mode de détention	% Prof	Date 1ère mise en circulation	Taux Emission CO2	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : 1 Tourisme, 2 Utilitaire, 3 Moto, 4 vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : 1 Propriété, 2 Crédit bail, 3 Location Longues Durée, 4 Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004

DETAILS DIVERS A DEDUIRE

Tableau facultatif

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

	Néant
DÉDUCTIONS FISCALES	Montant Déduit
Plus-values	
Plus-value court terme étalée :	
Médecins du secteur 1 :	
Déduction forfaitaire 2% Médecin secteur 1	
Déduction forfaitaire 3% Médecin secteur 1	
Déduction forfaitaire groupe III Médecin secteur 1	
Divers à déduire :	

Plus-values : à remplir, en cas d'option pour l'étalement de la plus-value à court terme sur 3 ans en inscrivant ici le montant qui fait l'objet de l'étalement.

Médecins du secteur 1 : préciser la répartition de montant inscrit dans la zone CQ – 2035 B au titre des déductions forfaitaires.

Les déductions forfaitaires concernent sous certaines conditions, uniquement les médecins installés en secteur 1 (code C1 ou C2).

Divers à déduire : ce détail étant déjà demandé en extension de la page 2035B, si l'extension est complétée, il n'est pas nécessaire de redonner les informations à cet endroit ; le détail en extension destiné à la DGFIP est obligatoire.

Rappel sur la codification à porter en haut à droite de l'annexe 2035A pour les médecins installés :

- C1 : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement
- C2 : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement
- C3 : conventionné secteur 2 honoraires libres
- C0 : omnipraticien et spécialiste médical et chirurgical non conventionnés

FRAIS MIXTES DIVERS A REINTEGRER

Tableau obligatoire

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

		Néant	
Nature de la charge	Montant Total	Mode de Réintégration	Montant Réintégré
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch. de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement fiscalement non déductible			
Véhicules : Amortissement déductible quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Crédit-bail fiscalement non déductible			
Véhicules : Crédit-bail déductible quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt véhicule quote-part privée ou salariée			
CRDS & part non déductible CSG			
Loi Madelin - Part non déductible			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins value quote-part privée			
Autres :			
(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » (1) - Comptable en décote directe (2)			
(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.			
Dépenses à caractère mixte :			
les dépenses à la fois privées et professionnelles (locaux, véhicules, etc...)			
les dépenses engagées pour l'activité libérale et une autre activité			

TABLEAU DE PASSAGE
reconstitution de la déclaration N°2035. au vu de la
trésorerie

Tableau obligatoire uniquement en cas de comptabilité tenue en "Recettes / Dépenses"

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Néant	Montant Total
AA	Solde financier au 31/12		
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		
AZ	Autres à préciser :		
AH	Total A		0
AJ	Solde financier au 01/01		
AK	Apports		
AL	Quotes-parts frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		
BZ	Autres à préciser :		
AQ	Total B		0
AR	Résultat Théorique (1)		0
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)		
AT	Encaissements théoriques (= (1) + (2)) (3)		0
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)		
AV	Situation à priori (= (4) - (3))		0

Ce tableau vise à reconstituer la 2035 à partir de la trésorerie.

A compléter uniquement en cas de comptabilité tenue en « Recettes/Dépenses ». Les montants portés correspondent aux mouvements de l'année. Ce tableau permet de vérifier que toutes les recettes et dépenses effectuées sur le compte de trésorerie ont été affectées à une rubrique comptable.

erronés.

Veillez à la présence des indicateurs :

- soldes comptables initial et final des comptes financiers,
- apports et prélèvements personnels,
- montant du capital emprunté et du capital remboursé dans l'année,
- montant des acquisitions et cessions d'immobilisations dans l'année,
- TVA payée.

Les montants portés cases AS Total dépenses professionnelles déclarées et AU Total recettes nettes déclarées, doivent correspondre à la comptabilité et à la déclaration n° 2035.

Il est conseillé d'utiliser des comptes 108000 distincts :

- compte 108000 : prélèvements de l'exploitant,
- compte 108100 : apports de l'exploitant,
- compte 108200 : quote-part privée (dépenses mixtes),
- compte 108300 : frais déduits et non payés par un compte professionnel, frais forfaitaires).

En cas de besoin, utilisez les deux lignes AZ et BZ : « Autres » en mentionnant la nature des opérations.

4191 - 4196 - 4197	- Avances clients										
	+ Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	CORRECTION FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
4687	- Produits à recevoir										
487	+ Produits constatés d'avance										
↓	si TVA sur encaissements										
410 à 4164	- Créances clients										
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients										
	- Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	AUTRES CORRECTIONS (2)										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables										
	+/- régularisation (N-1) en base (3)										
	Base HT taxable										
	Base HT déclarée										
	Ecart en base (à justifier)										
	TVA à régulariser										
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux %							
4457	TVA collectée										
4455	TVA à décaisser										
44567	Crédit de TVA										
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser										

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant

Date de la déclaration

Montant

TVA DÉDUCTIBLE
Renseignements généraux concernant la TVA

Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...
- (3) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent

CONTRÔLE DE TVA BNC

Tableau à transmettre seulement en cas de comptabilité "recettes – dépenses"

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) Oui - (2) Non	
---	--

RECETTES

Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration 2035 (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT des recettes (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En Franchise			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Autre Taux (**) %			
	Autre Taux (**) %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
0	TOTAL	0	0	0

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant

Si la donnée (3) # (4), justifier l'écart :

Montant de la TVA Déductible

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations

Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit TVA récupérable	HT	
	TTC	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DES ASSOCIES

Tableau à remplir pour chaque associé dans la société

NOM ADHÉRENT :

N° ADHÉRENT :

Informations Générales		Identification		Valeur		
Néant						
Pas d'information disponible (2)						
Nom & prénom de l'associé :						
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel						
Votre quote-part dans le résultat social en %						
Montant en € de la quote-part vous revenant - Cf déclaration N°2035 de la société (A)						
Détails des charges professionnelles personnelles						
Honoraires rétrocédés						
Impôts et Taxes		CET (CFE + CVAE)				
		CSG Déductible				
Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)						
Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)		Obligatoires		Allocations familiales		
				Retraites		
Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)		Facultatives		Maladie		
						Perte d'emploi Madelin
						Prévoyance Madelin
				Retraite complém. Madelin		
Frais financiers						
Autres (préciser la nature) :						
Total des dépenses (B)						
Déductions diverses (C) à préciser :						
Réintégrations diverses (D) à préciser :						
Résultat net de l'associé (A + B + C + D)				0		
Plus ou moins value réalisée sur la cession de :						
Montant :						
Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)						
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de KM	Montant des indemnités KM		
(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) Vélo, Vélomoteur, Scooter						
Concernant les charges sociales personnelles de chaque associé, le montant doit être ventilé par nature de cotisations : obligatoires (allocations familiales, retraites, maladie) et facultatives (perte d'emploi Madelin, prévoyance Madelin, retraite complémentaire Madelin). La réponse concernant l'application du plafonnement Loi Madelin est à indiquer dans l'OGBNC01.						